Joué-lès-Tours

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°3 Centre-Ville

1 / 2.000ème

Approbation du PLU
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 1er avril 2019

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,
Christian GATARD

atu.
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Tours

Département d'Indre-et-Loire

---- Limites de zone et de secteur

ZONES URBAINES

ZONE UA : Centre ville

UAa : Coeur de ville
UAb : Quartier d'habitat collectif (Morier et Rabière)
UAc : Quartier à dominante de maisons de ville
UAd : Séquence du boulevard Jean Jaurès
UAf : Ilots du parc de la Rabière et de la rue Aristide Briand
UAg : Entrée de ville (boulevard Jean Jaurès) et stade Jules Ferry

ZONE UB : Centre de quartier

UBa : Polarité de quartier de l'Alouette
UBb : Rue de Bordeaux
UBc : Entrée de ville de Pont-Cher

ZONE UC : Quartier d'habitat individuel

UC1 : Quartier d'habitat individuel avec une présence forte du végétal
UC2 : Quartier d'habitat individuel singulier
UC3 : Quartier d'habitat individuel situé dans un paysage agricole

ZONE UX : Zone d'activité économique

UXa : Zone d'activité en renouvellement
UXb : Zone d'activité à dominante industrielle et de services
UXx : Zone d'activité économique avec risque industriel

ZONE UE : Equipement

ZONE UP : Quartier d'interêt patrimonial

UP1 : Noyau ancien
UP2 : Quartier des années 30

ZONES D'URBANISATION FUTURE

1AU : Zone d'urbanisation future à court terme à destination d'habitat
1AUX : Zone d'urbanisation future à destination d'activités économiques
AU : Zone d'urbanisation future à long terme à destination d'habitat

ZONES AGRICOLE, NATURELLE ET FORESTIÈRE

ZONE A : Zone agricole

ZONE N : Zone naturelle et forestière

Nc : Aire d'accueil des gens du voyage
Ne : Équipement
Nj : Jardins familiaux
Nl : Activité de loisirs
Nb : Activité de loisirs autour du lac des Bretonnières
Np : Grande propriété sur le côteau et sur le plateau
Nr : Secteur à risque de mouvement terrain
Nx : Activité économique

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace boisé classé ((L113-1 du code de l'urbanisme)
Emplacement réservé (L151-41 du code de l'urbanisme)
Patrimoine protégé (L151-19 du code de l'urbanisme)
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 du code l'urbanisme)
Mare ou plan d'eau protégé (L151-23 du code de l'urbanisme)
Règle d'implantation des constructions de 100 mètres par rapport à l'axe de la voie (L111-6 du code de l'urbanisme)
Haie protégée (L151-23 du code de l'urbanisme)
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Périmètre d'attente de projet (L151-41 du code de l'urbanisme)
Périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Val de Tours - Val de Luynes

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Numéro ER	Objet	Destinataire
1	Aménagement d'une liaison douce le long de la rue de Beaulieu	Métropole
2	Aménagement d'une liaison douce entre la rue de Rivaudon et la rue du Coteau	Métropole
3	Création d'une liaison douce entre la rue Saint-Etienne et le boulevard de Chinon	Métropole
4	Aménagement d'une liaison douce entre la rue de la Sammine et la future école	Métropole
5	Aménagement tel au passage du tramway	Métropole
6	Aménagement d'une voie entre la rue Gutenberg et la RD37	Métropole
7	Aménagement d'une liaison douce entre la rue Denis Papin et la Maison des Associations	Métropole
8	Aménagement d'une liaison douce entre la rue Lionel Casimir et la rue Jules Verne	Métropole
9	Aménagement d'un point de connexion au réseau ferroviaire	Métropole
10	Elargissement de l'espace public le long du boulevard Jean Jaurès	Métropole
11	Aménagement d'une voie entre le boulevard Jean Jaurès et la rue Descartes (jonction de la rue Lamennec)	Métropole
12	Aménagement d'une liaison douce entre la rue Montaigne et la rue Descartes	Métropole
13	Aménagement d'une voie mixte (espaces de Tempo et aménagement d'une liaison douce entre l'impasse et la rue de Freycinet)	Métropole
14	Aménagement d'une liaison douce entre les rues Edouard Herriot et Albert Lebrun à laquelle l'adossera un aménagement d'espace vert public	Métropole
15	Aménagement d'une liaison douce entre le boulevard Jean Jaurès et la rue Charles Péguy (pour rejoindre la rue Lamblardie)	Métropole
16	Aménagement d'une liaison douce entre la rue de Lattre de Tassigny et le parc de la Rabière	Métropole
17	Elargissement de la rue Aristide Briand	Métropole
18	Aménagement d'une liaison douce entre la rue des Ouïches et la rue Nicaise	Métropole
19	Aménagement d'une liaison douce entre la rue des Martyrs et la rue du Tuffeau	Métropole
20	Aménagement d'une liaison douce entre la rue de Chambord et le parc de la Rabière	Métropole
21	Aménagement d'une liaison douce le long de la voie ferrée	Métropole
22	Aménagement d'une voie entre la rue de Saint-Etienne et la rue de Palaiseau	Métropole
23	Elargissement d'une partie de la rue des Longuilles	Métropole
24	Aménagement d'une liaison douce entre la rue François Sicard et la liaison douce le long de la voie ferrée	Métropole
25	Aménagement d'un accès depuis la rue de la Génétrière vers la zone à urbaniser	Métropole
26	Aménagement d'un accès depuis la rue des Amandiers vers la zone à urbaniser	Métropole
27	Aménagement d'une liaison douce entre le terminus du tramway et le Sud de la voie ferrée	Métropole
28	Aménagement d'une liaison douce le long de la voie ferrée	Métropole
29	Aménagement d'un parking vélos, en lien avec la création d'une halte ferroviaire	Métropole
30	Aménagement d'une liaison douce le long du CD127	Métropole

Source : Cadastre PCI Vecteur, DGFiP - CD37, 2018.